

VILLE D'AMBOISE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal a été convoqué en mairie d'Amboise, le 19 Janvier 2018, pour la séance du 26 janvier 2018.

Le Conseil Municipal a siégé, Salle du Conseil Municipal, vendredi vingt six janvier deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

Membres présents: M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, M. CADÉ, M. BERDON, Mme SANTACANA, M. DURAN, M. LEVRET, Mme LAUNAY, M. LEVEAU, M. PEGEOT, Mme DE PRETTO, M. MICHEL, Mme VENHARD, M. VERNE, M. DEGENNE, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. LEGENDRE, M. GALLAND

Absents Excusés: M. GASIOROWSKI a donné pouvoir à M. Jean-Claude GAUDION, Mme COLLET a donné pouvoir à M. PEGEOT, Mme CHAMINADOUR a donné pouvoir à Mme GAUDRON, Mme BATAILLON a donné pouvoir à M. BOUTARD, M. BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à Mme GUERLAIS, Mme GLEVER, Mme LEBLOND

Secrétaire de Séance : Monsieur Éric DEGENNE

ORDRE DU JOUR

MUNICIPALITÉ

18-01 : Installation de M. Claude Legendre : remplacement de M. Norguet page 02

FINANCES

18-02 : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 page 02

18-03 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 page 14

18-04 : Fonds Départemental de Développement 2018 page 16

RESSOURCES HUMAINES

18-05 : Tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2018 page 19

DEVELOPPEMENT URBAIN

18-06 : Réfection de la toiture du local du Club Canoë-Kayak page 19

18-07 : Rétrocession Voirie rue de l'Épinetterie page 20

18-08 : Rétrocession par la CCVA de parcelles rue de la Tour page 21

ÉDUCATION-JEUNESSE

18-09 : Subventions pour les écoles – 2018 page 22

POLITIQUE DE LA VILLE

18-10 : Convention Ville et association Objectif sur une régie de territoire page 23

CULTURE

Saison culturelle 2018

18-11 : Demande subvention au Conseil Départemental: page 24

18-12 : Convention de partenariat avec la CCVA page 25

18-13 : Convention INRAP : exposition « Ambacia la Gauloise » page 27

18-14 : Procès-Verbal récolement des collections 2017 page 29

INTERCOMMUNALITÉ

18-15 : Dissolution du SICALA 37 page 30

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS

page 32

QUESTIONS DIVERSES

INSTALLATION DE MONSIEUR CLAUDE LEGENDRE EN REMPLACEMENT DE M. NORGUET

M. GUYON : Nous allons procéder à l'installation de Monsieur Claude Legendre en remplacement de Monsieur Frédéric Norguet. Par courrier du 1^{er} décembre 2017, reçu en mairie le 6 décembre 2017, Monsieur Frédéric NORGUET a démissionné de son mandat de conseiller municipal.

Il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Claude LEGENDRE, le suivant sur la liste « AMBOISE 2014-2020 », conduite par Monsieur Thierry BOUTARD, a été sollicité pour siéger en lieu et place de Monsieur Frédéric NORGUET.

Monsieur Claude LEGENDRE a donné son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Monsieur Claude LEGENDRE est déclaré installé au Conseil Municipal d'Amboise.

Au nom de nos collègues, je vous souhaite la bienvenue.

DÉLIBÉRATION

Par courrier du 1^{er} décembre 2017, reçu en mairie le 6 décembre 2017, Monsieur Frédéric NORGUET a démissionné de son mandat de conseiller municipal.

Il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur Claude LEGENDRE, le suivant sur la liste « AMBOISE 2014-2020 », conduite par Monsieur Thierry BOUTARD, a été sollicité pour siéger en lieu et place de Monsieur Frédéric NORGUET.

Monsieur Claude LEGENDRE a donné son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Monsieur Claude LEGENDRE est déclaré installé au Conseil Municipal d'Amboise.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

M. GUYON : Etape essentielle de la procédure budgétaire, le Rapport sur les orientations budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité ainsi que sur le contexte économique, institutionnel et financier afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Pour les communes, le ROB doit être présenté au Conseil municipal dans les 2 mois précédents l'examen du budget, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la fin de ce rapport, je vous demanderai de bien vouloir me donner acte du fait qu'il a bien eu lieu.

L'année 2018 marquera une rupture relative de la structure budgétaire par rapport aux derniers exercices :

- Avec la fin de la baisse annuelle des dotations de l'Etat ;
- Avec la suppression partielle de la taxe d'habitation dont la recette sera remplacée par une compensation de l'Etat.

A l'inverse, la montée en puissance du fait communautaire est confirmée, avec sa traduction organisationnelle et budgétaire. En 2018, sont ainsi transférés les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) voire peut-être les accueils collectifs de mineurs du mercredi matin.

Les 3 derniers exercices ont créé un « effet ciseau » qu'il nous faut maintenant inverser. Il nous faut donc être toujours très rigoureux dans la gestion financière afin de maintenir le cap budgétaire et fiscal fixé en début de mandat et assumer les

engagements pris auprès des citoyens : assurer la vitalité économique et l'attractivité de la ville, soutenir la cohésion sociale et les solidarités, poursuivre les efforts d'équipement de la cité au bénéfice premier de ses habitants.

Contexte macro-économique

La zone euro connaît depuis plusieurs trimestres une accélération de sa croissance qui devrait se confirmer en 2018 (+ 0,5 % attendu par trimestre). Le climat des affaires y est en effet au plus haut depuis 17 ans, quelles que soient les incertitudes politiques réelles dans plusieurs pays. Le Royaume Uni semble davantage en difficulté avec les conséquences déjà ressenties du Brexit, qui provoque à la fois de l'attentisme et une baisse réelle du pouvoir d'achat des Anglais du fait de la dépréciation de la Livre. Si les Etats-Unis attendent toujours une stimulation économique anticipée depuis l'arrivée de l'actuel Président, cela ne semble pas nuire à la croissance outre Atlantique. La croissance est aussi de retour au Japon tandis que les Pays émergents devraient bénéficier d'une reprise économique importante.

En France, la dernière note de conjoncture de l'INSEE souligne que, depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+0,5 à +0,6 % par trimestre), la croissance annuelle atteignant un niveau pas connu depuis 2011. La croissance serait tirée par une forte demande globale et le commerce extérieur cesserait de peser sur la croissance à compter de mi-2018 grâce au tourisme et à l'agriculture. La demande intérieure bénéficierait des investissements des entreprises et de l'amélioration des revenus d'activité des ménages, malgré la hausse de l'inflation (+1,6 % anticipés en juin 2018) et l'impact du calendrier des mesures fiscales. L'emploi s'améliorerait très légèrement, les créations nettes du secteur marchand étant en partie compensées par les destructions importantes d'emplois aidés, enclenchées en 2017 et poursuivies en 2018 (perte de 130 000 emplois au total).

La construction du budget de l'Etat intègre les prévisions suivantes, proches des prévisions de l'INSEE :

Déficit public

Estimé en 2017	2.9 % du PIB
Dont solde structurel	2,2 % du PIB
Prévu en 2018	2.8 % du PIB
Dont solde structurel	2.1 % du PIB
Rappel : pacte de stabilité et de croissance	3 % maximum

Solde budgétaire de l'Etat

Réalisé en 2016	- 69.1 Milliards
Prévu en 2017	- 69,3 Milliards
Estimé pour 2017	- 67.8 Milliards
Prévu pour 2018	- 82.9 Milliards

Dettes publiques

Estimée en 2017	96.8 % du PIB
Prévue en 2018	96.8 % du PIB
Rappel : pacte de stabilité et de croissance	60 % maximum

Inflation

Estimée en 2017 (Gouvernement)	+ 1 %
Estimée en 2017 (Insee)	+ 1 %
Prévue en 2018 (Gouvernement)	+ 1,1 %
Prévue en 2018 (Insee)	+ 1,6 %

Croissance

Estimée en 2017 (Gouvernement)	+ 1.7 %
Estimée en 2017 (Insee)	+ 1.9 %
Prévue en 2018	+ 1.7 %

Taux de prélèvements obligatoires

Estimé en 2017	44,7 %
Prévu en 2018	44,3 %

Ratio de dépense publique

Estimé en 2017	54.6 %
Prévu en 2018	53.9 %

Décisions concernant les collectivités locales :

Le 30 décembre 2017, la loi de finances pour 2018 a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale.

Elle prévoit notamment :

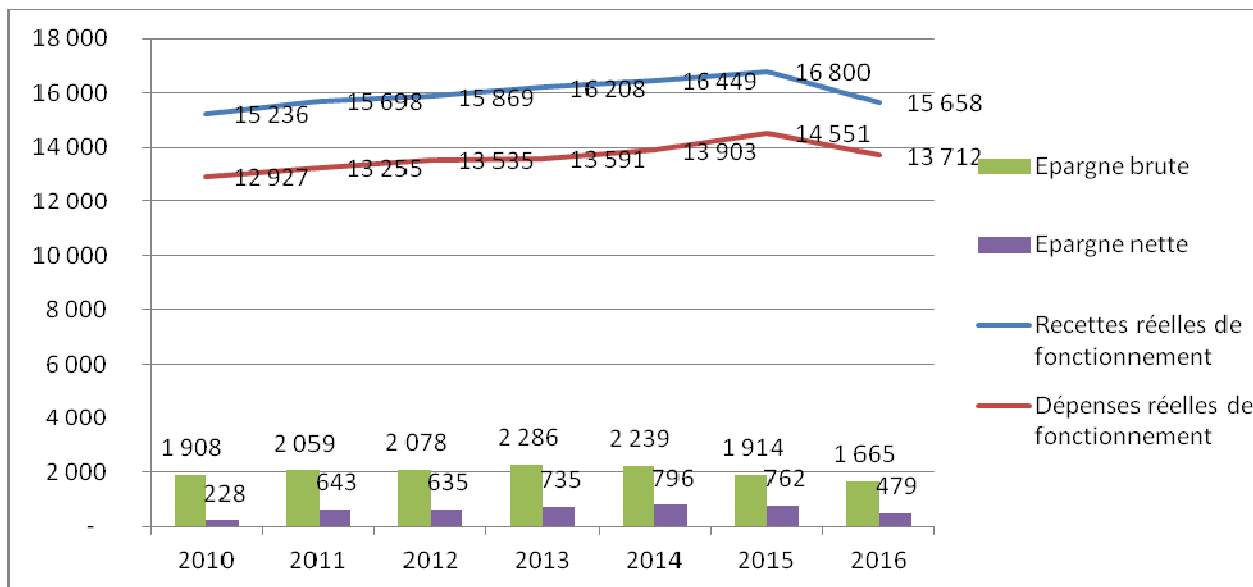
- La fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- Une nouvelle augmentation de la péréquation dite verticale avec l'augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), de 90 millions chacune ;
- Une stabilisation du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) à 1 milliard d'euros mais avec des répartitions inconnues à ce jour.

En outre, un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) est défini par l'Etat. Il s'établit pour les communes et les EPCI à + 0.3 % dont + 1,20 % pour les dépenses de fonctionnement.

Contexte Local : rétrospective 2010-2016 :

L'épargne brute de 2016 (= 1 665 000 €) est en baisse pour la troisième fois après une hausse continue pendant 5 ans. Cette évolution amène cette épargne à 10.64 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 11.39 % en 2015. La CAF brute permet de couvrir le remboursement d'emprunt (1 186 363 euros en 2016) et de financer une partie des dépenses d'investissement. L'épargne brute devrait représenter 20% de l'encours de la dette. Pour Amboise, elle représentait 16 % en 2016.

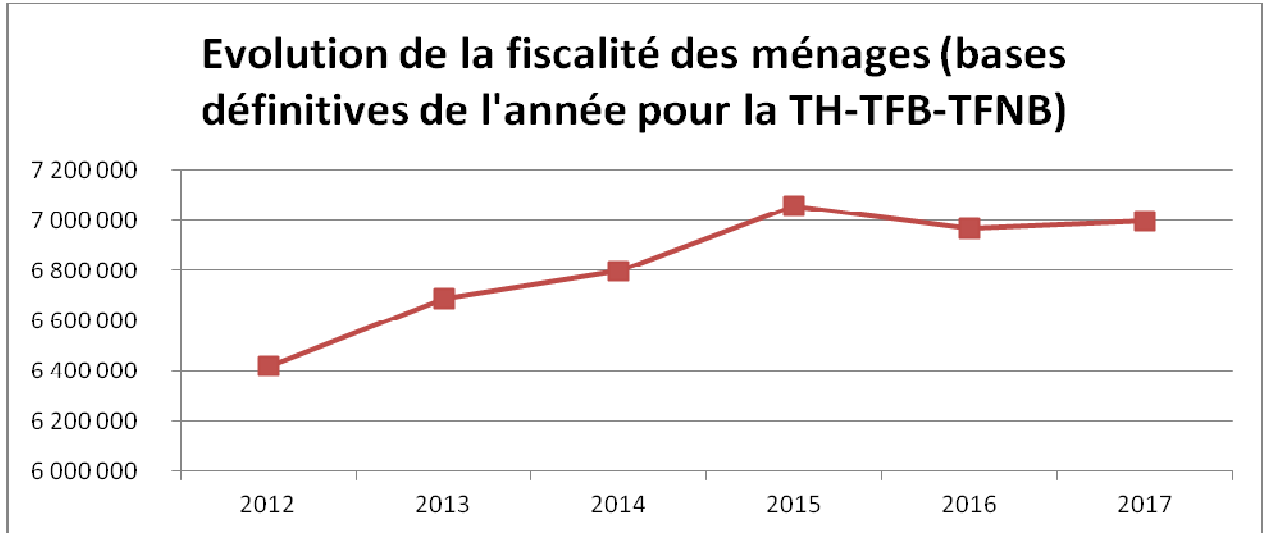
ÉVOLUTION EPARGNE



Le produit de la Fiscalité des ménages est moins dynamique que les années antérieures malgré une hausse du nombre de logements et d'habitants ainsi que de

leur revalorisation annuelle. Les taux sont inchangés depuis 2005 afin de limiter le poids de l'impôt sur le budget des ménages.

Ce sont les exonérations en faveur des ménages les plus pauvres, non intégralement compensées par l'Etat, qui contribuent à la baisse du produit de la fiscalité.



La dette :

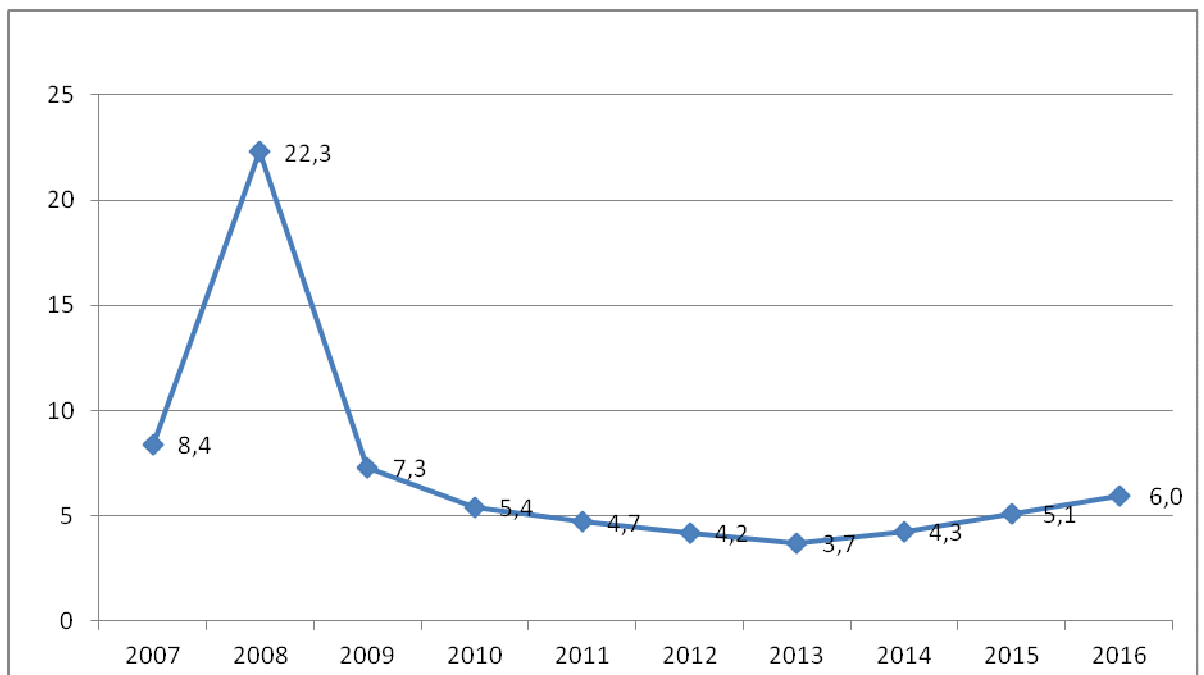
L'encours de la dette se situe au 31/12/2017 à **9 706 171 €**

Encours de la dette/hab.	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune d'Amboise	868 €	809 €	761 €	752 €	721 €	717 €	708 €	715 €	693 €
Communes strate 10-20 000 hab.	968 €	925 €	935 €	955 €	1 040 €	1 040 €	970 €	957 €	NC

Entre 2009 et 2017, l'encours de dette par habitant a baissé de 20 % (même strate : - 1 %)

- ✓ Remboursement en capital pour 2017 : 1 097 037 € soit 78 € par habitant
- ✓ Charges financières 2017 : 249 039 € soit 18 € par habitant

CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT EN ANNÉES



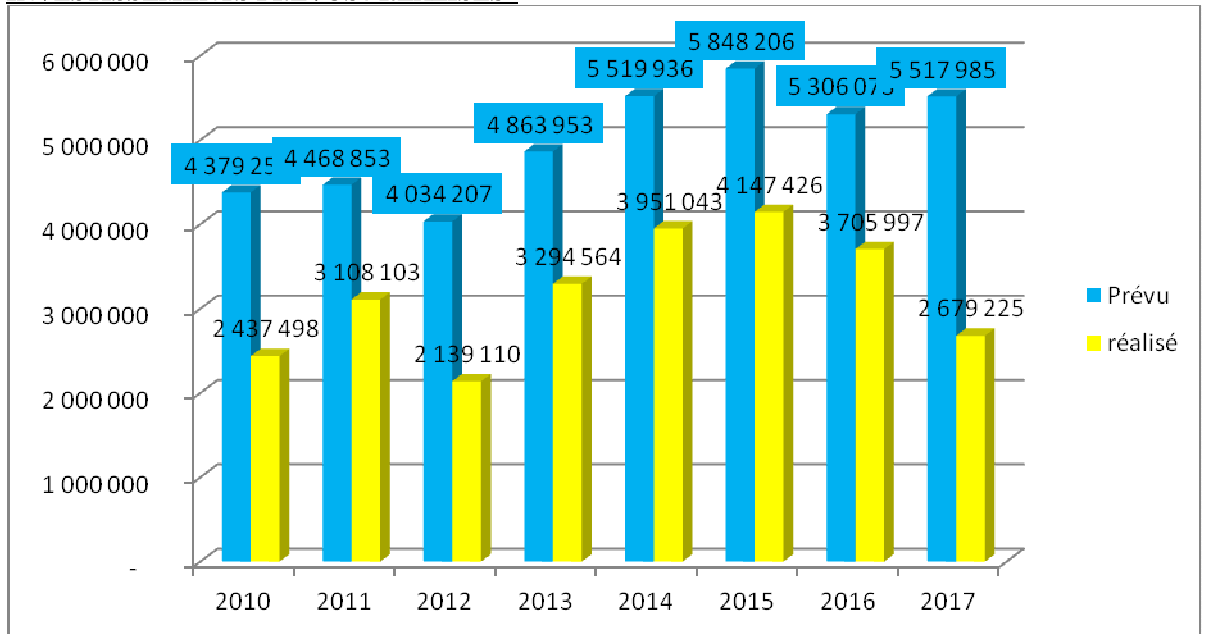
Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- l'autofinancement dégagé, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé.

On admet que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 10 ans. La bonne maîtrise de la dette permet à la Ville d'Amboise ne pas dégrader cet indicateur malgré les fortes baisses de ressources enregistrées ces dernières années.

INVESTISSEMENTS PRÉVUS / RÉALISÉS :



Les réalisations sont en moyenne de 3,18 M par an soit 64 % en moyenne. Un chiffre qui a été inférieur en 2017, à moins de 49 %. Plusieurs raisons à cela :

- Lancement d'opérations qui, de par leur envergure, entraînent un glissement sur plusieurs exercices budgétaires,
- Travaux lancés en fin d'année et dont les paiements seront mandatés après réception conforme des opérations en début d'année 2018,
- Contentieux avec des entreprises imposant pour la Ville la suspension des paiements,
- Retard pris dans le déroulé de certaines études et dans des formalités administratives.

Focus sur les ressources humaines :

Les effectifs municipaux passent de 218 en 2017 à 222 en 2018, en lien direct avec les transferts d'agents suite à la création des services communs (finances, informatique et voirie). La réorganisation de certains services permet la stabilisation des effectifs de la Ville à périmètre constant. 4 agents ont ainsi bénéficié de mobilité interne volontaire.

Les effectifs pourvus au 1^{er} janvier 2018 :

- Titulaires et stagiaires : 213 agents temps complet, 4 agents temps non complet
- Contractuels : 5 agents à temps complet
- 22 agents mis à disposition et 7 agents qui interviennent en prestation de service
- 3 agents de la CCVA transférés à la Ville d'Amboise en 2017
- Au final, 19 agents mutualisés dans le cadre des services communs

La durée annuelle de travail est de 1607 heures, comme fixée par le Décret du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Evolution positive de l'absentéisme :

Maladie ordinaire :

Le nombre de jours de maladie ordinaire baisse véritablement en 2017 et revient aux chiffres de l'année 2014, sans remise en cause du jour de carence. En deux ans, c'est une baisse de 9 % de maladie ordinaire.

- 2015 : 2 891 jours
- 2016 : 2 825 jours
- 2017 : 2 633 jours

On enregistre parallèlement une baisse importante du nombre de jours de longue maladie et de longue durée en 2017 (respectivement - 49 % et - 50 % en 2 ans), grâce au travail de la cellule Santé Sécurité Prévention et des actions de prévention menées par les services :

	Longue maladie :	Longue durée :
- 2015 :	2 402 jours	2 555 jours
- 2016 :	1 237 jours	2 398 jours
- 2017 :	1 229 jours	1 278 jours

Les recettes (remboursements divers, services communs et mises à dispositions) sont évaluées à 920 000 € dont 70 000 € liés aux emplois aidés (Emplois d'avenir, CAE-CUI et Adulte Relais).

Les orientations financières du Budget 2018 :

Le budget 2018 se construit dans un contexte de stagnation des dotations de l'Etat et de faible évolution des bases de fiscalité directe à laquelle s'ajoute le poids des exonérations non intégralement compensées. Il doit néanmoins permettre de poursuivre la mise en œuvre des actions programmées.

L'évolution des recettes de fonctionnement :

La fiscalité des ménages a été estimée avec une évolution des bases réelles constatées en 2017 de 1% et une actualisation automatique de 1 % selon le mode de calcul prévu dans la Loi de Finances pour 2017, soit une évolution globale de + 75 000 €. La faible dynamique de nos bases est due principalement aux exonérations concernant les ménages aux revenus modestes. Cette perte de recettes n'est que partiellement compensée par l'Etat. Malgré ce contexte, les taux des impôts communaux resteraient à nouveau inchangés en 2018.

Malgré la stagnation des dotations et la faible évolution du produit de la fiscalité directe, les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées en hausse de 2.6 % environ par rapport à 2017 hors reprise des résultats antérieurs (+2.3 % avec reprise des résultats). La mutualisation des services, les droits de mutation, les produits des domaines et des services permettent de conserver une certaine dynamique des ressources, de même que l'impact du pacte financier et fiscal intercommunal de solidarité qui permet à la Commune d'Amboise de recevoir un peu d'argent de la Communauté de Communes. Ce Pacte financier et fiscal a bénéficié à la grande majorité des communes de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'évolution des dépenses de fonctionnement :

Afin de compenser les augmentations subies sur certaines catégories de dépenses (contrats de restauration scolaire, contrats de maintenance, redevance spéciale...), des économies devront être réalisées sur les autres postes de dépenses.

Concernant la masse salariale, ce chapitre est globalement prévu en hausse de 1.5 %.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de l'ordre de + 0.6 %.

Le budget de fonctionnement serait ainsi globalement stable en dépenses mais avec des recettes en hausse, assurant une amélioration prévisible de l'épargne de gestion. Ce budget permettra donc d'abonder la section d'investissement à hauteur d'environ 1 200 000 € (autofinancement brut) pour amplifier les efforts faits par la Ville d'Amboise en la matière.

Les dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement doit notamment permettre :

- De démarrer les travaux pour la traversée cycliste de la Loire ; j'attends pour le confirmer la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France et une rencontre avec les services du Département pour voir s'ils maintiennent certaines exigences de travaux et si c'était le cas, je ne sais pas à la date d'aujourd'hui ce que je ferai.
- De réaliser les travaux de la salle d'exposition dans l'ex-Garage Martin-Dumagny ;
- D'engager la première phase de requalification de la cité scolaire ;
- De terminer le plan pluriannuel de modernisation du camping municipal ;
- De poursuivre le plan d'amélioration des locaux scolaires ;
- De poursuivre la politique de remplacement des éclairages énergivores ;
- D'assurer une multiplicité d'autres opérations de toutes natures.

La politique de travaux en régie, c'est-à-dire de réalisation d'investissements par les employés communaux, sera maintenue à un haut niveau estimé à environ 400 000 €.

Ces dépenses seront de l'ordre de 7.3 millions en 2018, dont 3,9 millions d'investissements nouveaux, le solde correspondant à des restes à réaliser et au remboursement de la dette. Ces investissements permettront de répondre aux besoins des Amboisiens et à l'évolution de la population communale. Pour la plupart, ils concerneront aussi la population de l'ensemble de notre territoire intercommunal.

Les recettes d'investissement :

Trois sources de recettes assureront principalement l'équilibre de cette section : l'emprunt, les cessions, les dotations et subventions.

L'emprunt est prévu à hauteur de 1,5 M€.

Le montant des cessions est inscrit pour les ventes certaines soit 140 000 € environ.

Des subventions sont attendues :

- De l'Etat dans le cadre de la DETR et du FSIL ;
- Du Conseil régional dans le cadre du Contrat Villes Moyennes et du Contrat de Pays ;
- Du Conseil départemental via le F2D.

Le total de subventions est estimé 1 081 000 €

Nous percevons aussi le FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2017.

Les amendes de police sont estimées à 100 000 € comme en 2017. Les autres recettes d'investissement devraient être stables.

Conclusion

Ces orientations 2018 s'inscrivent dans la continuité des budgets précédents.

Elles tiennent compte du contexte économique et institutionnel national et local. Elles confirment la stratégie financière mise en œuvre par la Ville depuis plusieurs années qui vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement, à veiller à une meilleure intégration communautaire, à élargir l'assiette des recettes, tout cela permettant de limiter la dette et porter des investissements et des services aux habitants.

Ces orientations se traduiront par le vote d'un budget primitif sincère et réaliste qui sera proposé au vote du Conseil Municipal dans la deuxième quinzaine du mois de février.

Sur le Personnel, François Cadé.

M. CADÉ : Vous avez le tableau des effectifs qui vous est proposé comme chaque année, avec différents documents et tableau récapitulatif avec les effectifs de personnels permanents et les effectifs de personnels à temps non complet et une répartition par secteur. C'est l'annexe qui a été joint à la délibération.

Il y a une augmentation qui est essentiellement due aux services communs. Ce sont les personnes qui sont venues de la Communauté de Communes, par exemple le service commun Finances, deux emplois sont venus de la communauté de communes et qui sont comptabilisées dans l'effectif de la Ville d'Amboise. Le service Informatique, un emploi créé, payé à moitié par la communauté de communes et la mairie de Nazelles, puisque le service commun Informatique regroupe la CCVA, Nazelles et Amboise. Avec 4 personnes au lieu de 3, on assure le service pour les 3 collectivités.

Voilà pour cette augmentation de personnel, parce que pour le reste, au contraire, on a essayé de jouer sur les différentes possibilités que l'on avait. Par exemple, une personne est partie à la retraite à l'entretien. Elle a été remplacée par une personne qui était déjà dans nos effectifs, qui faisait notamment du service de ménage dans les écoles. Pourquoi on a pu l'enlever des écoles, c'est parce que nous avons complètement ré-organisé le travail des personnels d'entretien dans les écoles et on n'a plus besoin des vacataires des... qu'on avait dans les écoles parce que, en réorganisant le travail des titulaires, on a suffisamment d'heures pour assurer le travail complet.

Donc, toutes ces réorganisations font qu'on n'a pas eu besoin de recruter de nouveaux personnels.

Une personne qui est partie de l'Etat Civil a été remplacée par la personne qui était à l'agence postale de la Gare. Une personne revenue de congés maladie qui ne pouvait plus assurer le travail d'ASVP a été mise à l'accueil.... On fait bouger les personnes, en accord avec elles, avec les formations.

Ce travail est dû à l'enquête qu'on avait menée sur les RPS. Tout à l'heure, le maire a dit que les congés maladie avaient diminué, c'est tout ce travail qui porte ses fruits maintenant puisqu'avec les formations, on a des personnes qui remplissent mieux leur fonction, elles sont mieux dans leur travail et de ce fait, diminution des congés maladie et moins de remplacement. On a surtout une chute dans le recrutement des contractuels. Là, c'est très important. On avait toute une série de petits boulots : 1 mois, deux mois... 2 jours, 3 jours... plusieurs fois dans l'année. Cela a considérablement chuté, ça diminue les opérations aux Ressources Humaines et Dieu sait si c'est lourd : notamment faire des arrêtés pour 2 h, 3 h... Tout cela on essaie de le simplifier et on a les premiers résultats qui arrivent en 2017.

M. GUYON : D'autres interventions ?

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous commençons cette année comme le calendrier nous l'impose par le débat d'orientation budgétaire.

Au nom du groupe d'opposition, je vais vous faire part de notre position sur trois points :

1. le contexte national,
2. la place des collectivités locales dans notre pays
3. et la situation de notre ville.

Sur les aspects de politique internationale, vous avez fait le tour de la question sur les lignes essentielles. N'oublions pas cependant les risques importants de sécurité que font courir de nombreux pays par leurs choix politiques proches des extrêmes ou de dictatures en puissance.

Nous ne pouvons souhaiter que la stabilité internationale pour l'Europe et la France. Elle est un facteur de développement économique et surtout un atout de confiance pour les secteurs marchands et de service. Pour autant, nous pouvons avoir un doute sur l'analyse de l'INSEE en considérant que les évolutions de la croissance auront comme levier l'agriculture et le tourisme. Ces deux secteurs sont à la merci des conditions climatiques et des événements internationaux, voire européens en ce qui concerne l'agriculture avec les renégociations des contours des zones défavorisées qui diminueront les revenus des agriculteurs.

Avant de parler spécifiquement d'Amboise, je crois qu'il est bon de revenir sur le contexte national dans lequel ce budget se prépare. Une ville ne peut pas concevoir ses orientations en dehors des grandes tendances que nous impose la politique gouvernementale.

En 2017, ensemble nous avons soutenu la candidature du président de la République au second tour des élections. Cette démarche était un engagement républicain face à la candidate du Front National. Aujourd'hui, notre regard se veut observateur et j'espère objectif. Nous pouvons nous féliciter que la France commence à sortir de la crise de 2008. Cette situation n'est pas le résultat d'un seul gouvernement, elle est l'aboutissement des actions menées depuis 2008. D'ailleurs la prudence est toujours de mise sur ces sujets. Face aux risques que peuvent faire courir les arcanes de la finance, ces enjeux dépassent la seule décision politique. Le chômage connaît une timide amélioration mais reste à un fort niveau tout comme le nombre d'allocataires du RSA. L'attente est forte. Les promesses ne font pas encore leurs effets mais nous restons patients.

Pour nos collectivités, les choix gouvernementaux peuvent paraître clairs mais sont parfois insidieux. Depuis plusieurs mois, nous avons bien vu la volonté d'un pouvoir centralisateur de l'Etat en adoptant une stratégie diminuant l'autorité des collectivités territoriales.

Plusieurs points nous le démontrent :

- 1- En ouvrant le champ dérogatoire de la taxe d'habitation pour 80 % de la population qui correspondent à 10 milliard d'euros et les 20 % restants représentent 12 milliards d'euros, pour arriver à 100 % d'ici la fin du mandat, c'est la suppression en partie du choix de notre collectivité de sa politique fiscale. Les élus fixent l'impôt, son taux et en deviennent responsables devant les électeurs. Cette compensation de perte de recette se fera par les caisses de l'Etat, elle ira jusqu'où, et pour combien de temps ? D'ailleurs qui la finance ? Je donne d'un côté pour mieux reprendre de l'autre. Avec la mise en place de l'augmentation de la CSG, les foyers modestes ne sont pas épargnés.
- 2- La liste s'allonge avec le transfert aux collectivités de plusieurs compétences ou de prises de décisions qui ne devraient pas relever de son autorité mais qui impacte directement son budget. GEMAPI, prenez la responsabilité mais sans les moyens nécessaires.
- 3- Le choix des rythmes scolaires, la modification de l'occupation du domaine public ou des contraventions, la suppression des emplois aidés, etc... L'Etat creuse son déficit alors qu'il serre le cordon des collectivités et avec l'obligation de la diminution de son fonctionnement de 1,2 %.

Les élus locaux doivent porter l'impopularité de ces mesures quand le Gouvernement lui devient le bon samaritain. Le rôle des élus locaux ne doit pas devenir celui d'agent territoriaux à pas cher. Nous préférons de loin la politique d'action à la politique de communication. Il peut toujours y avoir la fameuse tendance de faire croire à des mesures équitables ou à des prises de positions par des coups médiatiques, mais le plus important pour la population reste l'action. D'ailleurs, je mets en garde ceux qui voudraient se servir de trop de superlatifs, les électeurs ne sont ni dupes ni aveugles. Dans ce contexte, la ville d'Amboise doit préparer son budget. Après trois exercices de préparation budgétaire depuis le début du mandat, nous ne pouvons que constater votre constante volonté de maintenir un taux important d'investissements. C'est louable même si cette année, la programmation est très similaire de celle de l'an passé. Vous connaissez nos points de divergence sur les chantiers du pont Maréchal

Leclerc d'Amboise et sur la cité scolaire du Clos des Gardes. Pour le premier, nous pensons que cela est un vrai projet de mandat soit à débiter dès la première année, car techniquement long et dont le choix est une nouvelle emprunte de circulation dans le centre de la ville. La traversée de la Loire pour les vélos ne se résumant pas là, elle doit s'intégrer dans un schéma global de circulation : des piétons, des cyclistes et des voitures. Il se posera aussi le problème évident de la desserte de l'Ethic Etape pour les bus et leur stationnement.

En ce qui concerne la cité scolaire, il est évident qu'un chantier doit être mené mais sur ce point, nos avis divergent. La concentration de nombreux services de la commune et de l'intercommunalité dans un espace mal desservi est problématique en deux points :

- 1- La concentration des collèges, des lycées, des centres de formation, de la nouvelle école d'infirmières, des stades, des gymnases, de la médiathèque, de la future piscine, de la future MJC et de l'école de musique est trop importante dans un secteur où il ne faut perdre de vue la qualité de vie des habitants.
- 2- L'aménagement du territoire doit être un équilibre de la répartition des infrastructures sur l'ensemble de la communauté de communes. Le stationnement et la circulation resteront des points noirs même avec votre aménagement. L'arrivée par le centre-ville sur cette zone ne peut se faire que par deux avenues et nous craignons un effet entonnoir.

Pour les points plus financiers, la ville est gérée avec sérieux, même si les premiers indicateurs de l'an passé sur la recette de l'imposition et l'épargne diminuent de fait aussi. Il s'explique par le résultat des coups de ciseaux sur les dotations. Mais c'est vrai que les efforts de non augmentation des taux de fiscalité locale ne sont pas aujourd'hui récompensés par l'Etat.

Pour l'endettement de la ville, nous devons rester prudent sur l'emprunt. Le lissage budgétaire que vous faites cette année avec des restes à réaliser à plus de 50 % et votre programmation de travaux ne cachent pas l'importance des budgets sur les futurs chantiers. Je sais que les collectivités vous aideront mais nous savons aussi que la prévision est une chose, la facture à payer peut-être aussi plus importante. L'Etat a mis en place de crédits d'aide à l'investissement mais il faut toujours régler la part obligatoire du fonctionnement de la commune. Ce principe de remplacement ne change en rien la diminution ou la stagnation des dotations de fonctionnement.

Nous vous réaffirmons notre propos de l'année passée, la Ville est plutôt bien gérée malgré une masse salariale importante et des projets qui font notre différence.

Monsieur le Maire, je voulais m'adresser plus spécifiquement à vous.

Depuis plusieurs mois, un nouveau mode de concertation et d'échanges s'est installé entre nous.

Nous nous en félicitons. Je tenais à vous réaffirmer ici et de façon plus formelle que notre groupe est et sera toujours ouvert au dialogue constructif. Car il en va de l'intérêt de la ville. Sur des sujets qui dépassent le temps d'un mandat, nous avons toujours dépassé les postures. Nous ne serons pas toujours d'accord et il en va du débat démocratique. Car ceux qui pourraient croire que le débat d'idée est mort ne sont simplement que des petits stratèges.

Le débat doit avoir lieu et l'uniformité de la pensée républicaine et modérée se confrontent toujours aux seuls extrêmes qui peuvent se féliciter du ni droite ni gauche.

Nous n'avons pas eu besoin d'un mentor pour pratiquer la politique de l'intérêt général.

M. GUYON : Merci, Monsieur Boutard pour les quelques propos aimables à mon égard.

Il y a des points bien évidemment, sur lesquels nous sommes d'accord. Je suis d'accord avec vous peut-être pas forcément sur la date.

Il y a un certain nombre d'actions qui commencent à produire des effets maintenant, mais ce sont des actions qui ont été entamées il y a un certain nombre d'années et on sait très bien que ce type d'action ne produit ses effets qu'à long terme ou moyen terme dans le meilleur des cas et puis, c'est vrai que récemment, ce qu'on est amené à mettre en place, je parle du stationnement, vous avez parlé d'autre chose aussi, les élus que nous sommes, assurent l'impopularité des décisions gouvernementales actuelles et cela a été de tout temps. C'est particulièrement sensible parce que cela touche les administrés et même quand on a le cuir endurci et qu'on a l'habitude de recevoir des courriers anonymes ou des lettres d'« eng... », en ce moment, ça pleut ! ça pleut parce que les gens sont à cran, pour tout, pour rien, pour une bricole et même avec des gens qu'on connaît bien.

Il y a des choses sur lesquelles on est en désaccord. Je ne sais pas si c'est un désaccord profond. Je reviens sur la cité scolaire. Vous dites que la cité scolaire est mal desservie. Pour l'instant ! Vous savez que le projet qui consiste à faire venir à la fois les bus et le maximum de véhicules par la voie directe qui viendra depuis l'avenue Emile Gounin sur la halte routière va éviter la circulation dans la rue du Clos des Gardes et dans la rue du 8 mai et aussi, dans l'avenue des Montils. Que font les bus pour l'instant ? Parce qu'il faut bien la desservir la cité scolaire. Si on ne veut pas que les bus circulent là où ils circulent, il faut trouver un autre endroit pour les bus. Pas déménager les lycées et les collèges ! Pour l'instant les bus arrivent par la rue de Ville David, la rue du 8 mai, la rue du Clos des Gardes et l'avenue des Montils. C'est infernal, infernal pour les riverains. La proposition que nous avons faite et que nous avons présentée au conseil d'établissement de tous les établissements scolaires et aux riverains avec une présentation très imagée avec le Cabinet chargé de l'étude et elle a convenu à la majorité des gens. Je n'ai pas eu d'opposition farouche, sauf la vôtre.

M. BOUTARD : Farouche....

M. GUYON : Je dis que pour l'instant, elle est mal desservie cette cité scolaire et c'est dangereux

M. BOUTARD : Permettez un tout petit point sur ce sujet. C'est effectivement la desserte aujourd'hui des services existants, mais ce qui va poser problème, c'est l'accumulation des nouveaux services existants dans ce même périmètre

M. GUYON : ..qui n'arriveront pas tous en même temps.

Mme GAUDRON : Je voulais revenir sur deux points. D'abord sur le contexte économique et social, on voit bien, c'est un peu paradoxal, effectivement la reprise économique est là. On voit les entreprises qui se développent, qui créent des emplois sur notre secteur et en même un chômage qui reste, qui est en plus, on le voit bien, plutôt concentré sur les quartiers prioritaires. C'est une préoccupation que nous avons. Alors, cela n'a pas de conséquences budgétaires encore que, à partir du moment où on arrive à sortir nos concitoyens du chômage et de les remettre en emploi, c'est leur donner du pouvoir d'achat, c'est les remettre en situation... et quelque part aussi, j'espère, soulager les budgets qu'on peut avoir pour soutenir nos concitoyens qui sont dans une position sociale difficile et j'espère que cela aura des implications directes ou indirectes sur nos budgets à un moment donné. En tout cas, cela veut dire que dans nos budgets, il faut qu'on accompagne cette croissance économique. Il y a plusieurs moyens de le faire, mais déjà, on peut intervenir sur des activités économiques elles-mêmes : les activités commerciales, tout ce qui fait la vie de la cité, c'est aussi maintenir un haut niveau de travaux. On sait que derrière les travaux qu'on mène au titre de la ville, c'est beaucoup d'activités pour les artisans et les entreprises de notre secteur. En grande majorité, ce sont eux qui répondent à nos commandes. Il ne faut certainement pas lâcher l'affaire. Donc, le budget... c'est cela qu'on peut entendre

Sur le deuxième sujet, de la cité scolaire, que j'appelle un campus scolaire. Je pense que l'objectif qu'on a derrière ce projet, ce n'est pas uniquement des histoires d'équipements ou des histoires de voiries et de difficultés de circulation. C'est

vraiment de chercher sur ce lieu où il y a 3 000 jeunes qui sont en permanence là, de faire en sorte qu'ils vivent bien ensemble ces moments-là. Il y a là du coup, une véritable synergie entre les différents établissements scolaires, l'arrivée de l'institut de soins infirmiers va renforcer ces synergies et je trouve que c'est extrêmement puissant, extrêmement fédérateur et développera d'autres activités encore. On voit bien que les lycées sont en train de réfléchir à comment porter leurs lycées, quelles formations nouvelles ils vont pouvoir trouver avec ces synergies et l'arrivée de l'IFSI est un vrai plus.

Le plus, il est aussi dans les activités périphériques : c'est la médiathèque, la culture, le sport, toutes ces activités qui vont aussi générer des choses positives pour l'ensemble des jeunes qui sont sur site.

Nous l'assumons à ce titre là et puisqu'on parle de déplacements, n'est-il pas mieux que les jeunes qui sont des journées entières sur cet espace n'aient pas à déplacer ? C'est plutôt une bonne nouvelle. Ils sont sur place. Ils vont avoir accès à la piscine, ils vont avoir accès à un certain nombre d'équipements et je trouve qu'à ce titre là, c'est extrêmement positif pour les jeunes. Ce n'est pas les jeunes qui doivent faire le déplacement, ce sont les services qui doivent se mettre en synergie autour. On n'est pas d'accord sur l'analyse du sujet mais....

M. BOUTARD : Je trouve surprenante votre fin d'explication. Jusqu'à présent, on m'a dit les services et les écoles, ce ne sont pas les mêmes horaires et vous, vous êtes en train de me dire, ça va être ensemble.

Mme GAUDRON : Ce n'est pas contradictoire

M. BOUTARD : Ça peut l'être. Mon propos au début dit bien qu'il faut faire un aménagement. On l'a tous dit à un moment donné. Mais pas dans ce même contexte. Je le disais dans ce propos, il y a aussi un certain nombre de services qu'on peut étendre sur d'autres espaces que la communauté de communes. C'est une divergence de points de vue, d'autres la pense. Maintenant, c'est votre point de vue, il est respectable, le nôtre l'est tout autant.

M. GUYON : Je vais prendre un exemple, le collège Malraux développe des classes de musique. Le directeur de l'école de musique, son problème, c'est de faire descendre les élèves du collège Malraux jusqu'à l'école de Musique, place Richelieu actuellement. 1 heure Aller/Retour, minimum. C'est pénalisant. Là, ce sera sur place. C'est un exemple et il y en a à l'envi. On ne sera jamais d'accord là-dessus.

M. VERNE : Tout simplement, tu as parlé effectivement d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, tous ces problèmes, aujourd'hui, qu'on a géré et qu'on n'aurait pas eus, si on avait eu un PLU... ce sont les trois zones d'activités, ce sont les 2 collèges et aujourd'hui, on vit avec cela et s'il fallait rétro-pédaler et installer un collège au nord de la Loire, c'est juste pas faisable.

Aujourd'hui, les seules solutions, au niveau de la cité scolaire, c'est retravailler les déplacements et en particulier, au niveau des bus. Permettre, mais aussi sur un plan Communal Energie Territoriale, et c'est aussi éviter les déplacements. S'il fallait mettre un collège ou la piscine complètement au nord dans un endroit.. .. Aujourd'hui, on ne peut pas mettre la piscine ailleurs. Par rapport aux PLU communaux, c'est impossible. La difficulté est très importante. Je crois que les solutions proposées aujourd'hui, ont toutes leur.. On met tout sur la table et on regarde. Aujourd'hui, la seule solution, pour aller vite.. parce que je te signale que d'un point de vue budgétaire, la piscine Vallerey nous coûte énormément en termes de fonctionnement et il y a longtemps, que la Piscine, on aurait dû la réaliser.

M. BOUTARD : Une petite réponse. Simplement, il n'est jamais question dans mon propos de changer les collèges de place. Il y a seulement l'accumulation des nouveaux services qui vont être mis qui vont engendrer de nouveaux déplacements, de nouveaux stationnements. C'est incontournable, c'est comme cela. Si vous voulez que ces services soient rentables, ils accueilleront d'autres publics que les jeunes dans la journée, pendant que les jeunes seront à l'école. Il n'a jamais été question de changer

les collèges ou les lycées de place. Maintenant, c'est une vision, on peut en discuter, cela ne va pas être le cas ce soir. En tout cas, sur l'aménagement de cette cité scolaire, il y avait d'autres options dont on a déjà parlé.

M. GUYON : La piscine ne change pas de place puisqu'elle était déjà dans la cité scolaire. Un autre exemple, le Centre d'Information et d'Orientation pour les élèves, l'idéal, je crois, c'est dans la Cité Scolaire où il y a le maximum d'élèves.

Je vous remercie de votre participation au débat.

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 107 de la loi NOTRE qui complète les règles relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), celui-ci doit faire l'objet d'un rapport.

A eu lieu ce jour, le débat d'orientations budgétaires 2018 de la Ville d'Amboise.

Pour : 25

Abstentions : 6

D.E.T.R. 2018 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. GUYON : DETR 2018. Chantal Alexandre

Mme ALEXANDRE : C'est une première délibération qui concrétise les propos du Maire puisqu'il s'agit d'une demande de subvention. C'est la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux qui permet de financer des investissements pour les collectivités rurales. Les communes peuvent présenter deux dossiers. Les critères sont fixés par l'État.

Amboise propose de présenter deux dossiers.

Le premier dossier concerne les travaux d'isolation pour l'école Jules Ferry. Travaux à l'école élémentaires qui consistent à une isolation thermique par l'extérieur des façades, le remplacement des menuiseries extérieures et le remplacement des stores. Le coût de ces travaux est estimé à 130 000 € HT.

Pour l'école maternelle Jules Ferry, les travaux consistent à la réfection de la couverture et à l'isolation des combles. Les travaux sont estimés à 108 000 € HT.

Ce qui fera pour l'école Jules Ferry, un total de 238 000 € HT qui sera financé par cette DETR qu'on a estimé à 80 %, ce qui devrait faire 190 400 €, la Ville mettra 47 600 €.

L'autre dossier concerne l'aménagement de la cité scolaire du Clos des Gardes. Le projet comporte 4 phases. La première devrait commencer en 2018. Il s'agit de la création de la Halte routière qui permettra de sécuriser les allées et venues des collégiens et lycéens. Le montant des travaux s'élève à 500 000 €.

Au niveau des recettes, elles se répartissent ainsi :

Conseils Départemental et Régional : 25 %, DETR : 30 %.

Autorisez-vous le Maire à solliciter cette subvention ?

M. BOUTARD : Effectivement, il y a des projets qui sont utiles. Il y en a certains sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Donc, nous nous abstenons.

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : 31

ABSTENTIONS : 6 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, Mme BATAILLON, M. LEGENDRE, M. BOUCHEKIOUA)

DÉLIBÉRATION

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) vise à financer les projets d'investissements des collectivités territoriales situées essentiellement en milieu rural.

Les communes peuvent présenter 2 dossiers. Les critères d'éligibilité sont fixés par l'Etat. Le taux de subvention varie de 20 à 80%.

Pour Amboise, les opérations suivantes sont susceptibles de bénéficier de cette subvention :

1) Travaux d'Isolation de l'Ecole Jules Ferry

Il convient de continuer pour le **Bâtiment de l'Ecole élémentaire Jules Ferry** des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades (en version de base : matériau polystyrène / en option : en laine de bois minérale) avec une finition enduite côté cour intérieure et en bardage bois côté rue Germain Chauveau, le remplacement des menuiseries extérieures : nature du matériau aluminium (imposé par l'Architecte des Bâtiments de France), le remplacement des stores ainsi qu'un lot nettoyage des locaux.

Le coût des travaux est estimé à 130 000 € HT (soit environ 155 000 € TTC).

Et pour le **Bâtiment de l'Ecole maternelle** par l'ensemble des travaux concernant la réfection de la couverture à l'existant, ainsi que l'isolation des combles.

Le coût des travaux est estimé à 108 000 € HT (130 000 € TTC) dont 8 500 € HT pour la partie fourniture et pose de l'isolation.

Ce programme de travaux aura lieu durant l'été 2018 afin de ne pas gêner l'activité scolaire.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux école élémentaire : (isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement des stores, nettoyage des locaux)	130 000 €	Commune d'Amboise (20%)	47 600 €
Travaux école maternelle (réfection couverture, isolation des combles)	108 000 €	DETR 2018 (80%)	190 400 €
TOTAL	238 000 €	TOTAL	238 000 €

2) Les Aménagements des espaces publics de la cité scolaire du Clos des Gardes

Le projet comporte 4 tranches. La première pour 2018 concernant la création d'une halte routière et la sécurisation des traversées des collégiens vers les établissements scolaires est estimée à 500 000 € HT (études et travaux). Le démarrage des travaux est prévu pour l'été 2018 pour 3 mois.

Plan de financement

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	465 000 €	COMMUNE D'AMBOISE (20%)	100 000€
Maitrise d'œuvre	25 550 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	125 000 €
SPS (1%)	4 550 €	(25 %)	
Etude amiante	1 100 €	CONSEIL REGIONAL (25 %)	125 000 €
Etudes Topographiques	3 800 €	DETR 2018 (30%)	150 000 €
TOTAL	500 000 €	TOTAL	500 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires susceptibles de subventionner ces opérations les aides au taux le plus élevé possible,
- Autorise le Maire à déposer au titre de l'Etat (DETR, FSIL.....) deux dossiers de demandes de subventions pour les projets ci-dessus décrits.

FONDS DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT (F2D) 2018

M. GUYON : Fonds Départemental de Développement. Eric Degenne

M. DEGENNE : Le Conseil Départemental a mis en place, en 2016, un dispositif d'aide aux collectivités : le Fonds Départemental de Développement (F2D) qui remplace les Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS), créés en 2014. La Ville d'Amboise souhaite répondre à l'appel à projet F2D 2018 en présentant deux dossiers particulièrement structurants et nécessaires pour le développement et le rayonnement de notre territoire :

1. Projet de restructuration de la cité scolaire du Clos des Gardes

Ce projet concerne au premier rang les Conseils Départemental et Régional du fait de l'implantation des collèges Choiseul, Malraux et lycées Chaptal, Léonard de Vinci et Agricole

Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2018 pour 3 mois.

Pour mémoire, les tranches à suivre seront :

- Création d'une voie pour la liaison entre la gare routière et l'avenue Emile Gounin ;
- Aménagement de la rue du 8 Mai 1945 et du carrefour avec la rue du Clos des Gardes ;
- Aménagement de l'espace central piéton (Ville d'Amboise) ;
- Aménagement de la rue du Clos des Gardes, secteurs Nord et Sud.

Le montant prévisionnel de la première tranche est estimé à 500 000 € HT (Travaux et études). La Ville souhaite mobiliser un maximum de moyens sur ce projet : crédits du contrat Région/Département, Fonds destinés à l'aménagement des abords des collèges et F2D.

A ce titre, la Ville sollicite la participation du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible soit 50% du projet HT.

2. La construction d'une salle d'exposition dédiée à l'art contemporain

La Ville d'Amboise s'apprête à doter son territoire d'un nouvel outil culturel majeur : Le Garage, centre d'art contemporain qui a vocation à mettre en valeur les arts plastiques et les arts visuels en particulier. Cet espace prendra place dans une friche industrielle, un ancien garage automobile situé rue du Général Foy.

Complémentaire des autres équipements culturels de la ville, venant en améliorer le maillage, cet espace a pour vocation de répondre à une politique d'ouverture culturelle affichée. Il s'inscrit dans une dynamique globale de rayonnement culturel, au sein d'un projet municipal mettant en avant déjà les arts vivants, la lecture publique et le patrimoine. Un lieu de culture destiné au plus grand nombre où se croiseront des approches artistiques de qualité et d'horizons variés.

Le Garage doit constituer un équipement spécialisé et professionnel, aux normes, proposant une nouvelle offre culturelle et devant s'inscrire sur le territoire comme un pôle de diffusion artistique de qualité consacré à l'art contemporain.

Il s'adressera aux Amboisiens mais vise aussi un public touristique très important entre avril et octobre.

Le Garage aura pour vocation de faire découvrir, d'éveiller et de sensibiliser le public aux divers modes d'expression des artistes, tout en permettant une nécessaire transversalité des disciplines et en favorisant la transmission des savoirs, les échanges, voire les apprentissages.

Nouveau lieu d'appréhension de l'art contemporain, il mettra en particulier l'accent sur la médiation culturelle.

Comme le fait le théâtre Beaumarchais sur le volet du spectacle vivant, Le Garage doit permettre le développement d'une présence artistique régulière et un accompagnement de la création contemporaine.
L'accueil en résidence d'artistes s'inscrit au cœur du projet.

Le projet dans sa globalité, études et travaux, est estimé à 707 000 euros HT.

La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois. Le chantier devrait commencer au printemps 2018.

- Autorisez-vous le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Développement 2018 pour la première tranche de la restructuration de la cité scolaire et pour la construction d'une salle d'exposition dédiée à l'art contemporain ?
- Autorisez-vous le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations ?

M. GUYON : Je mets au vote

Mme MOUSSET : Si nous voulons rester cohérents, cette délibération incluant la cité scolaire, nous nous abstenons.

M. BOUTARD : Comme je l'ai annoncé, je ne prendrais pas part au vote.

POUR : 30

ABSTENTIONS : 5 (Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, Mme BATAILLON, M. LEGENDRE, M. BOUCHEKIOUA)

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Départemental a mis en place, en 2016, un dispositif d'aide aux collectivités : le Fonds Départemental de Développement (F2D) qui remplace les Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS), créés en 2014.

Ce fonds réservé aux communes de plus de 2 000 habitants et aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est proposé sous forme d'appels à projets.

La Ville d'Amboise souhaite répondre à l'appel à projet F2D 2018 en présentant deux dossiers particulièrement structurants et nécessaires pour le développement et le rayonnement de notre territoire :

1 -Projet de restructuration de la cité scolaire du Clos des Gardes

Le premier dossier, d'envergure régionale, que la Ville d'Amboise porte depuis des années, est l'ambitieux projet de restructuration de la cité scolaire du Clos des Gardes.

La première tranche qui s'avère une priorité sécuritaire consiste en la création d'une halte routière.

Ce projet concerne au premier rang les Conseils Départemental et Régional du fait de l'implantation des collèges Choiseul, Malraux et lycées Chaptal, Léonard de Vinci et Agricole.

Les objectifs principaux sont :

- La construction d'une gare routière en lieu et place de l'ancien stade des cinq Tourangeaux ;
- L'intégration des déplacements doux (piétons, cyclistes), de la réglementation PMR (Personne à Mobilité Réduite), dans les flux de cheminement ;

- Le déplacement du skate park.

Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2018 pour 3 mois.

Pour mémoire, les tranches à suivre seront :

- Création d'une voie pour la liaison entre la gare routière et l'avenue Emile Gounin ;
- Aménagement de la rue du 8 Mai 1945 et du carrefour avec la rue du Clos des Gardes ;
- Aménagement de l'espace central piéton (Ville d'Amboise) ;
- Aménagement de la rue du Clos des Gardes, secteurs Nord et Sud.

Le montant prévisionnel de la première tranche est estimé à 500 000 euros HT (Travaux et études).

La Ville souhaite mobiliser un maximum de moyens sur ce projet : crédits du contrat Région/Département, Fonds destinés à l'aménagement des abords des collèges et F2D.

A ce titre, la Ville sollicite la participation du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible soit 50% du projet HT.

2 La construction d'une salle d'exposition dédiée à l'art contemporain

La Ville d'Amboise s'apprête à doter son territoire d'un nouvel outil culturel majeur : Le Garage, centre d'art contemporain qui a vocation à mettre en valeur les arts plastiques et les arts visuels en particulier. Cet espace prendra place dans une friche industrielle, un ancien garage automobile situé rue du Général Foy.

Complémentaire des autres équipements culturels de la ville, venant en améliorer le maillage, cet espace a pour vocation de répondre à une politique d'ouverture culturelle affichée. Il s'inscrit dans une dynamique globale de rayonnement culturel, au sein d'un projet municipal mettant en avant déjà les arts vivants, la lecture publique et le patrimoine. Un lieu de culture destiné au plus grand nombre où se croiseront des approches artistiques de qualité et d'horizons variés.

Le Garage doit constituer un équipement spécialisé et professionnel, aux normes, proposant une nouvelle offre culturelle et devant s'inscrire sur le territoire comme un pôle de diffusion artistique de qualité consacré à l'art contemporain.

Il s'adressera aux Amboisiens mais vise aussi un public touristique très important entre avril et octobre.

Le Garage aura pour vocation de faire découvrir, d'éveiller et de sensibiliser le public aux divers modes d'expression des artistes, tout en permettant une nécessaire transversalité des disciplines et en favorisant la transmission des savoirs, les échanges, voire les apprentissages.

Nouveau lieu d'appréhension de l'art contemporain, il mettra en particulier l'accent sur la médiation culturelle.

Comme le fait le théâtre Beaumarchais sur le volet du spectacle vivant, Le Garage doit permettre le développement d'une présence artistique régulière et un accompagnement de la création contemporaine.

L'accueil en résidence d'artistes s'inscrit au cœur du projet.

Le projet dans sa globalité, études et travaux, est estimé à 707 000 euros HT.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des Dépenses	Montant € HT	Recettes	
Travaux et études	707 000	Région	205 000
		Département	150 000
		Autofinancement	352 000
TOTAL	707 000		707 000

La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois. Le chantier devrait commencer au printemps 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Développement 2018 pour la première tranche de la restructuration de la cité scolaire et pour la construction d'une salle d'exposition dédiée à l'art contemporain,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2018

M. GUYON : Tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2019. François Cadé.

M. CADÉ : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 – chapitre 012.

Approuvez-vous le tableau des effectifs de la Ville d'Amboise au 1er janvier 2018 détaillé en annexe ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 – chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le tableau des effectifs de la Ville d'Amboise au 1er janvier 2018 détaillé en annexe.

RÉFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL DU CLUB DE CANOË-KAYAK

M. GUYON : Daniel Duran, la réfection de la toiture du local du club de Canoë Kayak.

M. DURAN : La toiture actuelle du local affecté au Canoë-Kayak, club d'Amboise (CKCA) situé sur l'île d'Or est actuellement en fibrociment et détériorée.

Elle devra être remplacée par une couverture en zinc à joint debout, complétée par 3 puits de lumière afin d'apporter de la lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment.

Le projet a été élaboré et validé en concertation avec M. CHARNASSE, l'Architecte des Bâtiments de France.

Le projet se situe sur une parcelle identifiée au PLU en zone Nli et en site classé. Ce classement nécessitera de recevoir l'avis du Préfet par l'intermédiaire de la demande d'autorisation d'urbanisme sous forme de Déclaration Préalable.

Cette délibération a été présentée à la Commission de la voirie, du stationnement, de la circulation, du transport, des bâtiments, de la sécurité et de l'accessibilité du 15 Février 2017.

Autorisez-vous le Maire à signer la demande de Déclaration Préalable concernant ce projet ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

La toiture actuelle du local affecté au Canoë-Kayak, club d'Amboise (CKCA) situé sur l'Île d'Or est actuellement en fibrociment et détériorée.

Elle devra être remplacée par une couverture en zinc à joint debout, complétée par 3 puits de lumière afin d'apporter de la lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment.

Le projet a été élaboré et validé en concertation avec M. CHARNASSE, l'Architecte des Bâtiments de France.

Le projet se situe sur une parcelle identifiée au PLU en zone Nli et en site classé. Ce classement nécessitera de recevoir l'avis du Préfet par l'intermédiaire de la demande d'autorisation d'urbanisme sous forme de Déclaration Préalable.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer la demande de Déclaration Préalable concernant ce projet.

RÉTROCESSION VOIRIE RUE DE L'ÉPINETTERIE PAR M. ET MME GIRAUD

M. GUYON : Jean-Claude GAUDION, rétrocession de voirie, rue de l'Épinetterie.

M. GAUDION : Suite à un bornage riverain, le Cabinet GEOPLUS a signalé à la Commune la présence d'une parcelle de trottoir restant privée.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AS 94 d'une superficie de 37 m² sise rue de l'Épinetterie à Amboise.

Les propriétaires, Monsieur et Madame GIRAUD, demeurant 9 rue de l'Épinetterie ont donné leur accord de principe par courrier le 27 novembre 2017 pour céder à la Commune d'Amboise cette parcelle à l'euro symbolique.

Les frais d'acte et de bornage seraient à la charge de la Ville d'Amboise.

Acceptez-vous l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée AS 94 d'une superficie de 37 m² moyennant l'euro et autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

Suite à un bornage riverain, le Cabinet GEOPLUS a signalé à la Commune la présence d'une parcelle de trottoir restant privée.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AS 94 d'une superficie de 37 m² sise rue de l'Épinetterie à Amboise.

Les propriétaires, Monsieur et Madame GIRAUD, demeurant 9 rue de l'Épinetterie ont donné leur accord de principe par courrier le 27 novembre 2017 pour céder à la Commune d'Amboise cette parcelle à l'euro.

Les frais d'acte et de bornage seraient à la charge de la Ville d'Amboise.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée AS 94 d'une superficie de 37 m² appartenant à M. et Mme GIRAUD, moyennant l'euro et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir.

**RÉTROCESSION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE
PARCELLES RUE DE LA TOUR**

M. GUYON : Christine Venhard : rétrocession par la communauté de communes des parcelles rue de la Tour

Mme VENHARD : La Ville d'Amboise a été interpellée par les notaires concernant l'immeuble situé à Amboise, 58 place Michel Debré, cadastré BA 108, appartenant à Monsieur LAOUENAN, gérant de la SCI des Isles.

En effet, ce qui représente dans les faits, la rue de la Tour, la voirie et un parking communal appartiennent dans les actes, pour partie à la SCI des Isles, à la CCVA et à la Commune.

Dans un premier temps, afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir à l'euro les parcelles cadastrées BA 725 et BA 726 appartenant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Les frais d'acte seraient à la charge de la Commune. Celle-ci a fait part de son accord de principe par courrier en date du 22 Novembre 2017.

Une partie du trottoir (BA 725) et des places de parking (BA 726) empiétant sur la parcelle BA 108 appartenant à la SCI des Isles, il conviendra, dans un second temps, de procéder à un bornage puis à la cession par la SCI des Isles à la Commune d'Amboise de la partie concernée.

Acceptez-vous l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées BA 725 et BA 726 d'une superficie respective de 58 m² et 285 m² moyennant l'euro appartenant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise et autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir ?

M. GUYON : Je mets au vote.

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise a été interpellée par les notaires concernant l'immeuble situé à Amboise, 58 place Michel Debré, cadastré BA 108, appartenant à Monsieur LAOUENAN, gérant de la SCI des Isles.

En effet, ce qui représente dans les faits, la rue de la Tour, la voirie et un parking communal appartiennent dans les actes, pour partie à la SCI des Isles, à la CCVA et à la Commune.

Dans un premier temps, afin de régulariser cette situation, il est proposé d'acquérir à l'euro les parcelles cadastrées BA 725 et BA 726 appartenant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Les frais d'acte seraient à la charge de la Commune. Celle-ci a fait part de son accord de principe par courrier en date du 22 Novembre 2017.

Une partie du trottoir (BA 725) et des places de parking (BA 726) empiétant sur la parcelle BA 108 appartenant à la SCI des Isles, il conviendra, dans un second temps, de procéder à un bornage puis à la cession par la SCI des Isles à la Commune d'Amboise de la partie concernée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées BA 725 et BA 726 d'une superficie respective de 58 m² et 285 m² moyennant l'euro appartenant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir.

SUBVENTIONS POUR LES ÉCOLES ANNEE 2018

M. GUYON : Evelyne Latapy. Subventions pour les écoles.

Mme LATAPY : La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Ville.

La participation de la Commune est plafonnée à 80% du montant du projet et dans la limite de 30.00 € par élève (20% du montant du projet restera à la charge de l'école, association de Parents d'élèves ou coopérative). Elle concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des maternelles.

Par conséquent, il est proposé l'octroi d'un montant total de subventions égal à 24 824 €.

La participation de la Ville ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées.

Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

Le versement de ces subventions ne peut être effectué que sur le compte ouvert du demandeur.

Cette dépense sera inscrite au budget à l'imputation 6574 2551.

Cette délibération a été présentée à la Commission de l'Education et de la Jeunesse, le 18 janvier 2018.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Des interventions ?

M. BOUTARD : Sur la globalité de l'enveloppe, on a une diminution de plus de 2 200 € par rapport à l'année dernière. C'est parce qu'il y a moins de projets ?

Mme LATAPY : Oui, les projets sont moins importants selon certaines écoles et sur la totalité on a un gain d'environ 2 000 €. L'année dernière, c'était 25 590 € et là on est 24 824.

M. BOUTARD : Ce n'est pas 30 € systématique par enfant dans chaque école, c'est 30 € au maximum.

M. GUYON : Voilà. Je mets au vote

Pour : Unanimité

DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise participe financièrement aux dépenses concernant les projets à caractère éducatif présentés par les écoles publiques de la Ville.

La participation de la Commune est plafonnée à 80% du montant du projet et dans la limite de 30.00 € par élève (20% du montant du projet restera à la charge de l'école, association de Parents d'élèves ou coopérative). Elle concerne tous les élèves des écoles élémentaires et les élèves de grande section des maternelles.

Par conséquent, il est proposé l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- 600.00 € pour l'école Ambroise Paré maternelle
- 570.00 € pour l'école Anne de Bretagne
- 836.00 € pour l'école George Sand maternelle
- 690.00 € pour l'école Jeanne d'Arc

- 3 900.00 € pour l'école Ambroise Paré élémentaire
- 5 400.00 € pour l'école George Sand élémentaire
- 2 940.00 € pour l'école primaire Jules Ferry
- 4 590.00 € pour l'école Paul Louis Courier
- 5 298.00 € pour l'école Rabelais-Richelieu

La participation de la Ville ne pourra être supérieure aux montants indiqués par la délibération pour chacune des écoles concernées.

Les paiements seront effectués au fur et à mesure de la réception des factures.

Le versement de ces subventions ne peut être effectué que sur le compte ouvert du demandeur.

Cette dépense sera inscrite au budget à l'imputation 6574 2551.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AMBOISE ET L'ASSOCIATION OBJECTIF SUR UNE REGIE DE TERRITOIRE

M. GUYON : Convention entre la Ville d'Amboise et l'association Objectif. Isabelle Gaudron

Mme GAUDRON : On avait confié à l'association Objectif dans le cadre de la politique de la Ville, l'aménagement d'un espace public dans le quartier de la Verrerie, le long de la rue Rémi Belleau.

Cette action a fait d'objet d'une convention pluriannuelle qui est arrivée à son terme.

Pour donner quelques éléments : ce sont des personnes qui sont dans un parcours d'insertion qui travaillent sur ce chantier. Entre 75 et 80 % des personnes qui ont participé à ce chantier ont décroché un emploi. Maintenant que cette convention arrive à son terme, nous vous proposons une nouvelle convention qui va leur permettre d'entretenir cette parcelle et de pouvoir faire en sorte qu'une vingtaine de personnes chaque année puissent intervenir sur cet espace.

Ce qu'on vous propose, c'est qu'une enveloppe de 4 280 € soit inscrite au Budget 2018. C'est un montant maximum qui sera utilisé quand il y a aura besoin. On vous propose une convention de 3 ans à compter de la signature de celle-ci.

Nous vous demandons d'autoriser le Maire à signer cette convention.

M. BOUTARD : Simple question : pourquoi vous l'appellez Convention Régie de Territoire ?

M. GUYON : On confie un travail d'entretien à une association... C'est une régie de quartier. Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

Depuis 2008, dans le cadre de la Politique de la Ville, la parcelle cadastrée AX 118 a été aménagée lors de plusieurs chantiers d'insertion successifs menés par l'association Objectif dans le quartier de La Verrerie (le long de la rue Rémy Belleau). Cette action fait l'objet d'une convention pluriannuelle, aujourd'hui arrivée à son terme.

Entre 75 et 80% des personnes ayant participé à ces chantiers ont ensuite, pu décrocher un emploi, soit au sein de l'association soit auprès d'un autre employeur ou obtenir une formation qualifiante.

Dans le cadre des trois premières années de mise en œuvre de la convention, ce taux d'emploi et de démarches qualifiantes de personnes issues des quartiers prioritaires d'Amboise sont équivalents.

Pour assurer l'entretien de cette parcelle, il apparaît pertinent de permettre à l'association d'effectuer cette fonction suivant les modalités précisées dans la convention ci-jointe.

Ce travail mobilise environ 20 personnes différentes chaque année. La répartition de tâches entre l'association et la Ville s'est faite suivant les compétences et possibilités techniques de chacune des parties.

Une enveloppe de 4 280 € est prévue au budget 2018. Toutefois, il s'agit là d'un montant maximum.

Le coût de la prestation de service peut varier au fil des années suivant les conditions météorologiques mais doit rester dans les limites budgétaires fixées annuellement.

La durée prévisionnelle de la convention est de 3 années à compter de la signature de celle-ci.

Ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2018 - article 611 fonction 823.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 37 : PROGRAMMATION SAISON CULTURELLE 2018

M. GUYON : Bernard Pegeot : demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la programmation culturelle 2018

M. PEGEOT : La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, le service culturel a travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2018, en s'associant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise. L'objectif est de continuer à irriguer le territoire local, rural en particulier, d'offres culturelles et d'aller vers un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2018 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de la Communauté de Communes du Val d'Amboise ;
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires ou de publics éloignés de l'offre culturelle et en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies, en particulier régionales ;
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre de sa politique de contrats de développement culturel.

Le budget prévisionnel pour la mise en place de la saison culturelle 2018 majoré de 10% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Départemental 37 s'élève à 99 358 € ; il sera inscrit au BP 2018 de la Ville d'Amboise notamment sur les lignes 3130 6232, 3323 6232, 3130 6244, 3130 6135, 3130 6288, 3130 637, 33222 3130.

La CCVA, par convention de prestation avec la Ville d'Amboise, prend en charge une partie des dépenses, liées à la programmation rurale décentralisée ; il lui sera reversé proportionnellement une partie de la subvention qui pourrait être attribuée par le Conseil Départemental 37.

Cette délibération a été présentée à la Commission de la Culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 17 janvier 2018.

Autorisez-vous le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental 37 pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2018 puis, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise soutient une politique culturelle active en faveur du spectacle vivant. Pour poursuivre l'élan engagé, le service culturel a travaillé sur la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche, variée et équilibrée pour l'année 2018, en s'associant à la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

L'objectif est de continuer à irriguer le territoire local, rural en particulier, d'offres culturelles et d'aller vers un projet artistique commun.

Il est donc proposé que la collectivité mette en place les rendez-vous suivants en 2018 :

- une programmation régulière et pluridisciplinaire de janvier à décembre au théâtre Beaumarchais et hors les murs, notamment sur le territoire des communes de la Communauté de Communes du Val d'Amboise ;
- une programmation d'actions culturelles en lien avec la saison, à destination de scolaires ou de publics éloignés de l'offre culturelle et en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- une programmation d'accueils en résidence pour soutenir la création des compagnies, en particulier régionales ;
- une programmation d'animations et de spectacles pendant la période estivale.

Pour la mise en œuvre de cette programmation et de ses actions, la Ville d'Amboise peut solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, qui sera étudiée dans le cadre de sa politique de contrats de développement culturel.

Le budget prévisionnel pour la mise en place de la saison culturelle 2018 majoré de 10% pour des projets à venir en cours d'année et inscrit dans la demande de subvention transmise au Conseil Départemental 37 s'élève à 99 358 € ; il sera inscrit au BP 2018 de la Ville d'Amboise notamment sur les lignes 3130 6232, 3323 6232, 3130 6244, 3130 6135, 3130 6288, 3130 637, 33222 3130.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise, par convention de prestation avec la Ville d'Amboise, prend en charge une partie des dépenses, liées à la programmation rurale décentralisée ; il lui sera reversé proportionnellement une partie de la subvention qui pourrait être attribuée par le Conseil Départemental 37.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental 37 pour la mise en place de cette programmation culturelle en 2018 puis, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à cette demande et aux modalités de versement.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE : PROGRAMMATION CULTURELLE DÉCENTRALISÉE 2018

M. GUYON : Alain Deshayes. Convention de partenariat avec Val d'Amboise pour la saison culturelle 2018

M. DESHAYES : Conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre

la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Commune d'Amboise souhaitent faire usage DE CE mécanisme juridique.

Compte tenu des ressources dont dispose la Ville d'Amboise, il est proposé qu'elle réalise pour le compte de la Communauté de communes la programmation culturelle communautaire de spectacles.

Cette programmation comprend la diffusion de plusieurs spectacles dans des petites communes du territoire et la mise en œuvre d'actions culturelles liées, en lien avec la population et en cohérence et complémentarité avec la programmation de la saison culturelle d'Amboise.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du P.A.C.T. 2018 conclu par la CCVA avec la Région Centre-Val de Loire et du contrat de développement culturel annuel conclu par la Ville d'Amboise avec le Conseil Départemental 37.

A ces titres, elle est éligible à des soutiens financiers.

La convention ci-joint définit les engagements réciproques ainsi que les obligations administratives, financières et techniques de chacun pour l'année 2018.

Elle définit notamment les modalités d'encaissement par la Ville d'Amboise pour le compte de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Ce principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recette pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité.

La billetterie mise en place par la Ville sera effectuée par la commune pour le compte de Val d'Amboise. Le régisseur communal percevra les recettes émanant de cette billetterie pour le compte de Val d'Amboise. Les chèques devront être émis à l'ordre du Trésor Public. Ces sommes encaissées s'imputeront chez le comptable sur un compte de tiers – compte 4648.

La CCVA émettra un titre de recette correspondant après le dernier spectacle de l'année au compte 70632 et la commune un ordre de paiement du même montant.

Les états de versement du régisseur devront faire apparaître, dans des colonnes distinctes, pour chaque débiteur, la part de la recette pour la commune ainsi que celle pour la CCVA, puis le montant total du chèque (ou numéraire). Un récapitulatif total des versements Commune/CCVA devra également apparaître sur cet état.

L'acte constitutif de la régie de la Commune doit prévoir l'encaissement des recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers.

Cette délibération a été présentée à la Commission de la Culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 17 janvier 2018.

Autorisez-vous le Maire à signer cette convention de partenariat et de prestation de service avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, relative à la mise en place d'une programmation culturelle organisée en commun en 2018 et à l'encaissement de recettes de la Ville pour le compte de Val d'Amboise ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Commune d'Amboise souhaitent faire usage DE CE mécanisme juridique.

Compte tenu des ressources dont dispose la Ville d'Amboise, il est proposé qu'elle réalise pour le compte de la Communauté de communes la programmation culturelle communautaire de spectacles.

Cette programmation comprend la diffusion de plusieurs spectacles dans des petites communes du territoire et la mise en œuvre d'actions culturelles liées, en lien avec la population et en cohérence et complémentarité avec la programmation de la saison culturelle d'Amboise.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du P.A.C.T. 2018 conclu par la CCVA avec la Région Centre-Val de Loire et du contrat de développement culturel annuel conclu par la Ville d'Amboise avec le Conseil Départemental 37.

A ces titres, elle est éligible à des soutiens financiers.

La convention ci-joint définit les engagements réciproques ainsi que les obligations administratives, financières et techniques de chacun pour l'année 2018.

Elle définit notamment les modalités d'encaissement par la Ville d'Amboise pour le compte de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Ce principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recette pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité.

La billetterie mise en place par la Ville sera effectuée par la commune pour le compte de Val d'Amboise. Le régisseur communal percevra les recettes émanant de cette billetterie pour le compte de Val d'Amboise. Les chèques devront être émis à l'ordre du Trésor Public. Ces sommes encaissées s'imputeront chez le comptable sur un compte de tiers – compte 4648.

La CCVA émettra un titre de recette correspondant après le dernier spectacle de l'année au compte 70632 et la commune un ordre de paiement du même montant.

Les états de versement du régisseur devront faire apparaître, dans des colonnes distinctes, pour chaque débiteur, la part de la recette pour la commune ainsi que celle pour la CCVA, puis le montant total du chèque (ou numéraire). Un récapitulatif total des versements Commune/CCVA devra également apparaître sur cet état.

L'acte constitutif de la régie de la Commune doit prévoir l'encaissement des recettes (nature et modalités) pour le compte du tiers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat et de prestation de service avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, relative à la mise en place d'une programmation culturelle organisée en commun en 2018 et à l'encaissement de recettes de la Ville pour le compte de Val d'Amboise.

CONVENTION PARTENARIAT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE AMBOISE – INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) EXPOSITION « AMBACIA LA GAULOISE »

M. GUYON : Bernard Pegeot, convention de partenariat avec l'INRAP

M. PEGEOT : Dans le cadre de l'exposition « Ambacia la Gauloise », installée du 12 juin au 17 septembre 2017, le Musée-Hôtel Morin et l'Église St Florentin ont présenté le résultat de fouilles archéologiques menées depuis plusieurs années sur le territoire d'Amboise, en particulier sur le site des Châtelliers.

Cette exposition d'intérêt majeur a participé à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine archéologique local et a réuni auprès de la commune plusieurs partenaires, dont l'INRAP qui s'est engagé dans un soutien fort du projet.

Une convention de partenariat culturel et scientifique définit les accords et modalités de collaboration entre la commune d'Amboise et l'INRAP, dans le cadre de la conception, de la production et de la promotion de cette exposition temporaire et de la rédaction d'un catalogue publié pour l'occasion.

La commune d'Amboise et l'INRAP se sont engagés à mutualiser leurs moyens, notamment techniques et humains pour la réussite de ce projet.

Il est notamment à retenir que :

La commune d'Amboise s'est engagée à :

- coordonner l'ensemble des opérations liées à la conception, la production et l'organisation de l'exposition ;
- réaliser et suivre le montage financier du projet, en lien avec Jean-Marie Laruaz, archéologue attaché au Conseil Départemental d'Indre et Loire ;
- apporter à titre gratuit, sous réserve de la disponibilité des droits de propriété intellectuelle y afférents, des sources documentaires et des données scientifiques liées aux vestiges exposés ;
- participer directement au financement du projet à hauteur maximale de 10 000 € (apport numéraire) et se charger de faire les démarches nécessaires auprès des partenaires publics susceptibles de participer au financement du projet, par l'attribution de subventions.

L'INRAP s'est engagé à :

- assurer le recueil des données scientifiques, des plans, des sources documentaires, iconographiques et audiovisuelles issues des opérations archéologiques qu'il a réalisées ainsi que la rédaction de panneaux et le traitement de certaines iconographies. Il fournit à la Ville ces données à titre gratuit, sous réserve de la disponibilité des droits de propriété intellectuelle y afférents ;
- participer à l'exposition sous forme de journées-conseil, dont le coût est estimé à 25 128 € ;
- prendre en charge une participation forfaitaire de 606 € euros net (six cents six euros) pour la prise en charge de l'impression d'un dépliant de communication.

Cette délibération a été présentée à la Commission de la Culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 17 janvier 2018.

Autorisez-vous le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, relative à l'exposition temporaire « Ambacia, la gauloise » ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de l'exposition « Ambacia la Gauloise », installée du 12 juin au 17 septembre 2017, le Musée-Hôtel Morin et l'Église St Florentin ont présenté le résultat de fouilles archéologiques menées depuis plusieurs années sur le territoire d'Amboise, en particulier sur le site des Châtelliers.

Cette exposition d'intérêt majeur a participé à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine archéologique local et a réuni auprès de la commune plusieurs partenaires, dont l'INRAP qui s'est engagé dans un soutien fort du projet.

Une convention de partenariat culturel et scientifique définit les accords et modalités de collaboration entre la commune d'Amboise et l'INRAP, dans le cadre de la conception, de la production et de la promotion de cette exposition temporaire et de la rédaction d'un catalogue publié pour l'occasion.

La commune d'Amboise et l'INRAP se sont engagés à mutualiser leurs moyens, notamment techniques et humains pour la réussite de ce projet.

Il est notamment à retenir que :

La commune d'Amboise s'est engagée à :

- coordonner l'ensemble des opérations liées à la conception, la production et l'organisation de l'exposition ;
- réaliser et suivre le montage financier du projet, en lien avec Jean-Marie Laruaz, archéologue attaché au Conseil Départemental d'Indre et Loire ;
- apporter à titre gratuit, sous réserve de la disponibilité des droits de propriété intellectuelle y afférents, des sources documentaires et des données scientifiques liées aux vestiges exposés ;
- participer directement au financement du projet à hauteur maximale de 10 000 € (apport numéraire) et se charger de faire les démarches nécessaires auprès des partenaires publics susceptibles de participer au financement du projet, par l'attribution de subventions.

L'INRAP s'est engagé à :

- assurer le recueil des données scientifiques, des plans, des sources documentaires, iconographiques et audiovisuelles issues des opérations archéologiques qu'il a réalisées ainsi que la rédaction de panneaux et le traitement de certaines iconographies. Il fournit à la Ville ces données à titre gratuit, sous réserve de la disponibilité des droits de propriété intellectuelle y afférents ;
- participer à l'exposition sous forme de journées-conseil, dont le coût est estimé à 25 128 € ;
- prendre en charge une participation forfaitaire de 606 € euros net (six cents six euros) pour la prise en charge de l'impression d'un dépliant de communication.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, relative à l'exposition temporaire « Ambacia, la gauloise ».

PROCÈS VERBAL DE RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS 2017

M. GUYON : Bernard Peugeot, PV de récolement des collections 2017

M. PEGEOT : La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation Musée de France, celle du Musée – Hôtel Morin (anciennement dénommé Musée de l'Hôtel de Ville) et celle du Musée de la Poste et des Voyages, un plan de récolement décennal, pour la période 2004 – 2014, validé en Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Aujourd'hui, le second récolement 2016-2025 est mis en place par l'Etat mais une tolérance permet aux musées qui ont pris du retard, d'achever, dans le cadre de celui-ci, le premier récolement et les opérations de post-récolement nécessaires (fonte des inventaires, mise à jour de l'inventaire, traitement des inscriptions rétrospectives, des radiations, des objets disparus ou manquants, des inscriptions indues, etc.).

Pour l'année 2017, année 2 du récolement 2, 305 numéros d'inventaire ont été récolés, ce qui correspond à 984 objets effectivement manipulés.

Grâce au croisement des divers inventaires, il est supposé que l'ensemble des collections Musée de France de la Ville d'Amboise (Musée – Hôtel Morin et ancien Musée de la Poste) compterait au total 3827 numéros d'inventaire.

Il resterait 870 numéros d'inventaire à traiter. Le nombre d'objets correspondant reste inconnu.

Cette délibération a été présentée à la Commission de la Culture, du patrimoine et des jumelages, du livre et de la lecture le 17 janvier 2018.

Approuvez-vous le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2017 ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

La Ville d'Amboise a établi pour ses deux collections ayant reçu l'appellation Musée de France, celle du Musée – Hôtel Morin (anciennement dénommé Musée de l'Hôtel de Ville) et celle du Musée de la Poste et des Voyages, un plan de récolement décennal, pour la période 2004 – 2014, validé en Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Aujourd'hui, le second récolement 2016-2025 est mis en place par l'Etat mais une tolérance permet aux musées qui ont pris du retard, d'achever, dans le cadre de celui-ci, le premier récolement et les opérations de post-récolement nécessaires (fonte des inventaires, mise à jour de l'inventaire, traitement des inscriptions rétrospectives, des radiations, des objets disparus ou manquants, des inscriptions indues, etc.).

Pour l'année 2017, année 2 du récolement 2, les collections ont été récolées comme suit :

<i>Année</i>	<i>Nombre de numéros d'inventaire récolés</i>	<i>Nombre correspondant d'objets effectivement manipulés</i>
2017	305	984

Au cours de l'année 2017, 305 numéros d'inventaire ont été récolés, ce qui correspond à 984 objets effectivement manipulés.

Grâce au croisement des divers inventaires, il est supposé que l'ensemble des collections Musée de France de la Ville d'Amboise (Musée – Hôtel Morin et ancien Musée de la Poste) compterait au total 3827 numéros d'inventaire.

Il resterait 870 numéros d'inventaire à traiter. Le nombre d'objets correspondant reste inconnu.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le procès-verbal du récolement des collections de la Ville d'Amboise pour l'année 2017.

DISSOLUTION DU SICALA 37

M. GUYON : Philippe Levret, Dissolution du SICALA

M. LEVRET : La création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) issue de la loi n° 2017-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est une compétence obligatoire que doivent exercer les E.P.C.I. à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard.

Cette nouvelle compétence implique une restructuration de la gouvernance locale et une évolution des structures existantes. Dans cette perspective, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 7 juillet dernier, a fait des propositions de rationalisation de la carte des syndicats de rivière.

Conformément à ces orientations, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a, à l'unanimité, proposé de mettre en œuvre la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire avec effet souhaité au 1^{er} janvier 2018.

Pour que cette dissolution soit effective, conformément à l'article L.5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a approuvé par délibération du 5 décembre 2017 le principe de cette dissolution afin que le représentant de l'Etat dans le Département puisse prendre un arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat.

Par délibération du 13 Décembre 2017, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents a délibéré sur la dissolution du Syndicat et la répartition du patrimoine ainsi que du personnel dans les conditions des articles L.5212-33 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune d'Amboise, membre du SICALA 37 doit se prononcer sur les modalités de répartition du personnel et du patrimoine du SICALA.

Par conséquent, il vous est proposé :

- De prendre acte, de fait, de la fin des compétences du SICALA 37 à la date du 31 décembre 2017 et du maintien de sa personnalité morale pour les besoins de sa liquidation prévue au 28 février 2018,

D'autoriser le SICALA 37 :

- A procéder au licenciement du responsable administratif et technique du SICALA au 28 décembre 2017 avec préavis de deux mois courant jusqu'à la fin de toutes les opérations de liquidation, soit le 28 février 2018 ;
- De sortir de l'actif, les biens sans valeur et procéder à la rédaction de certificats de réforme ;
- De donner pouvoir au Président de céder le véhicule avant la dissolution du syndicat et de fixer une valeur de vente à 3 000 € avec priorité à une collectivité membre ;
- D'accepter le principe de répartition équitable de la trésorerie constatée à la date de la dissolution du SICALA entre toutes les collectivités membres du SICALA au prorata de la population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017 de chacune d'entre elles ;
- D'autoriser le président ou le vice-président du SICALA à signer tous documents relatifs à la dissolution du syndicat mixte.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION

La création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) issue de la loi n° 2017-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est une compétence obligatoire que doivent exercer les E.P.C.I. à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 au plus tard.

Cette nouvelle compétence implique une restructuration de la gouvernance locale et une évolution des structures existantes. Dans cette perspective, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 7 juillet dernier, a fait des propositions de rationalisation de la carte des syndicats de rivière.

Conformément à ces orientations, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a, à l'unanimité, proposé de mettre en œuvre la

dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents d'Indre-et-Loire avec effet souhaité au 1^{er} janvier 2018.

Pour que cette dissolution soit effective, conformément à l'article L.5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a approuvé par délibération du 5 décembre 2017 le principe de cette dissolution afin que le représentant de l'Etat dans le Département puisse prendre un arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat.

Par délibération du 13 Décembre 2017, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents a délibéré sur la dissolution du Syndicat et la répartition du patrimoine ainsi que du personnel dans les conditions des articles L.5212-33 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune d'Amboise, membre du SICALA 37 doit se prononcer sur les modalités de répartition du personnel et du patrimoine du SICALA.

Par conséquent, il vous est proposé :

- De prendre acte, de fait, de la fin des compétences du SICALA 37 à la date du 31 décembre 2017 et du maintien de sa personnalité morale pour les besoins de sa liquidation prévue au 28 février 2018,

D'autoriser le SICALA 37 :

- A procéder au licenciement du responsable administratif et technique du SICALA au 28 décembre 2017 avec préavis de deux mois courant jusqu'à la fin de toutes les opérations de liquidation, soit le 28 février 2018 ;
- De sortir de l'actif, les biens sans valeur et procéder à la rédaction de certificats de réforme ;
- De donner pouvoir au Président de céder le véhicule avant la dissolution du syndicat et de fixer une valeur de vente à 3 000 € avec priorité à une collectivité membre ;
- D'accepter le principe de répartition équitable de la trésorerie constatée à la date de la dissolution du SICALA entre toutes les collectivités membres du SICALA au prorata de la population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017 de chacune d'entre elles ;
- D'autoriser le président ou le vice-président du SICALA à signer tous documents relatifs à la dissolution du syndicat mixte.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS

Convention de mise à disposition

- Syndicat Touraine Propre pour la mise à disposition d'une borne de lecture, dispositif dénommé « bornes Livr'Libre », rue Jules Ferry, aux abords de la Gare.
- Cie La Discrète pour la mise à disposition du théâtre Beaumarchais pour les répétitions du spectacle « Odyssee Zéro » du 7 au 11 janvier 2018

Salle Molière

- au profit du Pays Loire Touraine pour l'organisation d'ateliers pédagogiques dans le cadre du programme d'animations patrimoniales du Pays d'Art et d'Histoire, le 8 mars 2018.
- au profit de la CPAM d'Indre et Loire pour un atelier maternité le 22 mars 2018.

Médiathèque Aimé Césaire

- Prêt de panneaux d'exposition par le Conseil Départemental de la Somme pour l'exposition intitulée « Il était une fois la littérature russe », du 21 novembre 2017 au 6 Janvier 2018

- Madame Marilou Bougon pour le prêt et l'exposition de photographies intitulée « Photos par Marilou » du 9 janvier au 6 février 2018.

Contrat de cession

Manifestations de Noël

- Dream Box pour l'achat de trois représentations du spectacle « Le spectacle magique d'Anael », les 11, 12 et 18 décembre 2017. Montant de la prestation : 949,50 €.
- Léo Paul pour l'achat d'une représentation du spectacle « le manège sans fil » le 23 décembre 2017. Montant de la prestation 1 100 €

Saison culturelle 2017/2018

- « La Cie du 1er mars » pour l'achat d'une représentation du spectacle « Hidden Places » le 10 Novembre 2017. Montant de la prestation 3 239,40 €.
- « La Cie du Liocorno » pour l'achat d'une représentation du spectacle « Cassandre » le 10 Novembre 2017. Montant de la prestation : 1 820 €
- « Cie la Parenthèse » pour l'achat de deux représentations du spectacle « Lettre pour Elena » le 31 janvier 2018. Montant de la prestation : 5 460,40 €.
- Avenant au contrat avec la « Cie La Discrète » ayant pour objet l'organisation et la prise en charge du coût d'une série d'ateliers de découverte du mime auprès d'élèves de classes de collèges et lycées, les 28/11, 5/12, 2017 et 20/2, 3/4, 6/4 et 10/4 2018, ateliers organisés autour du spectacle « Play Wars » qui aura lieu le 23 Février 2018. Montant de l'avenant : 3 205 €
- « Cie Jabberwock » pour l'achat d'une représentation du spectacle « La fonction de l'orgasme » le 20 avril 2018. Montant de la prestation : 2 637,50 €
- Les Folies Françaises pour l'achat d'une représentation du spectacle « Haendel, voyageur baroque » le 19 Janvier 2018. Montant de la prestation : 4 337,18 €.
- Centre de Production des Paroles Contemporaines pour l'achat d'une représentation du spectacle « A mes amours », le 21 avril 2018. Montant de la prestation : 2 019,83 €
- Compagnie On Off pour l'achat d'une représentation du spectacle « Sing Me a Song » le 13 mai 2018. Montant de la prestation : 4 093,61 €

Prestation de service

- Avenant à la convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec l'entreprise FOURRIERE ANIMALE 37 ayant pour objet de modifier le montant de la prestation de fourrière pour les animaux transférés au refuge SPA de Luynes.

Marchés

Réfection de la toiture du local Canoë Kayak (TTC)

- Société CESAM pour le lot n° 1 « désamiantage couverture » pour un montant de 12 504 €
- Société HALGRIN pour le lot n° 2 « couverture zinc » pour un montant de 27 958,58 €

Téléphonie mobile

- Avenant n° 3 ayant pour objet de prolonger le marché de service de téléphonie mobile jusqu'au 1er mars 2018.

Gestion du réseau de transport public

- Avenant n° 6 au lot n° 1 « exploitation d'un service régulier de transport de voyageurs sur les communes d'Amboise et de Nazelles-Négron » conclu avec la Sté Archambault ayant pour objet la modification des tarifs du bus à compter du 2 janvier 2018.

Tarifs

- Frais de fourrière animale

- Cimetière et Elections
- Location théâtre, salle des fêtes, Salles Descartes, Molière et location du matériel technique

Emprunt

- 460 000 € auprès de la Banque Postale

La séance est levée.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

M. CADÉ

M. BERDON

Mme SANTACANA

M. DURAN

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. LEVEAU

M. PEGEOT

Mme DE PRETTO

M. MICHEL

Mme VENHARD

M. VERNE

M. DEGENNE

M. DESHAYES

M. BOUTARD

Mme GUERLAIS

Mme MOUSSET

M. LEGENDRE

M. GALLAND